



Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro

Séance du 24 Octobre 2025

Le 24 Octobre 2025 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 20 Octobre 2025 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Etaient présents : Pierre-Antoine SECONDI, Pierre-Paul SERAFINI, Don Georges SIMEONI, Nathalie TRAMONI et Jean-Pierre TOLINI.

Étaient absents: Michel ISTRIA et Philippe TROUSSEL

Avait donné pouvoir de voter en son nom : Pierre CASALTA à Jean Pierre TOLINI et Antoine ETTORI à Pierre-Antoine SECONDI.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de procurations : 2

Secrétaire de séance : Nathalie TRAMONI

Délibération n° 2025-28 du 24 Octobre 2025; Attribution marché pour les travaux d'aménagements paysagers -Campomoro et abords église Belvédère

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux d'aménagements paysagers -Campomoro et abords église Belvédère.

La consultation est divisée en 3 lots :

Lot n° 1 : VRD, maçonneries et ouvrages pierres

Lot n° 2 : Ferronnerie

Lot n° 3 : Plantations et arrosage automatique

L'annonce légale a été envoyée le 1^{er} septembre 2025 pour parution dans le journal papier « Corse Matin » du jeudi 4 septembre 2025.

La consultation a été mise en ligne sur la plateforme <https://www.achatspublicscorse.com> le 1^{er} septembre 2025 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 6 Octobre 2025 à 12h00.

Les plis ont fait l'objet d'une analyse des candidatures et des offres par le cabinet Erba Barona Paysage chargé de la mission de maîtrise d'œuvre.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (30 %), la valeur technique (70 %).

Le cabinet Erba Barona Paysages préconise de retenir les offres de :

Lot 1/ VRD, maçonneries et ouvrages pierres

Au vu de la sélection et du classement des offres, il est proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché public au candidat suivant : **Gpt SARL STPS – SAS TARRA – SARL CIANFARANI BTP**

Montant de l'offre initiale qu'il est proposé de retenir :

Montant HT	Taux de TVA : 10 %	Montant TTC
138 535,00 €	13 853,50 €	152 388,50 €

Lot 2/ Ferronnerie

Aucune offre- lot déclaré infructueux-En application de l'article R.2122-1 du code de la commande publique, il est proposé au pouvoir adjudicateur de recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Lot 3/ Plantations et arrosage automatique

Au vu de la sélection et du classement des offres, il est proposé au pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché public au candidat suivant : **SARL CORSE PAYSAGE**

Montant de l'offre initiale qu'il est proposé de retenir :

Montant HT	Taux de TVA : 10 %	Montant TTC
18 365,00 €	1 836,50 €	20 201,50 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu la parution de l'avis sur « Corse Matin » du jeudi 4 septembre 2025.

Vu la parution de l'avis le 1^{er} septembre 2025 sur la plateforme <https://www.achatspublicscorse.com>
et la date limite de remise des offres fixée au 6 Octobre 2025 sur la plateforme <https://www.achatspublicscorse.com>

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées ;

Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé par le cabinet Erba Barona Paysage,

Le Maire propose au Conseil municipal, de retenir les offres suivantes :

Lot 1/ VRD, maçonneries et ouvrages pierres : Gpt SARL STPS – SAS TARRA – SARL CIANFARANI BTP pour un montant de 138 535,00 € HT -152 388,50 € TTC

Lot 3/ Plantations et arrosage automatique : SARL CORSE PAYSAGE pour un montant de 18 365,00 € HT -20 201,50 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Votes	
Voix POUR	7
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

DECIDE D'ATTRIBUER le lot 1 à **Gpt SARL STPS – SAS TARRA – SARL CIANFARANI BTP** pour un montant de 138 535,00 € HT -152 388,50 € TTC

DECIDE D'ATTRIBUER le lot 3 à **SARL CORSE PAYSAGE** pour un montant de 18 365,00 € HT -20 201,50 € TTC

AUTORISE Mr le maire à recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable pour le lot 2.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2025 et 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 25 Octobre 2025,

Le maire

Don Georges SIMEONI



La secrétaire de séance

Nathalie TRAMONI